



le 15 octobre 2015

Priorités et objectifs du programme apicole français 2017/2019 dans le cadre du Programme Apicole Européen (PAE)

1/ soutien à l'assistance technique en région:

reconduction du soutien aux missions des organismes régionaux, telles que décrites dans la décision AIDES/SAN/D 2013-70 du 20 novembre 2013 **et renforcement des financements.**

→ **renforcer et pérenniser le réseau des groupements à vocation technique et de développement dans les régions:** renforcer leurs capacités et leurs compétences (chevilles ouvrières de la structuration du technique et du développement), afin qu'ils constituent un outil technique performant au service des apiculteurs, et adapté aux spécificités des apicultures régionales.

- proposer un financement pluriannuel = sécuriser le financement et favoriser la pérennité.
- Simplifier/fluidifier l'accès à l'aide communautaire = permettre à toutes les Adas d'en bénéficier. (s'attacher autant (voire plus) aux objectifs et aux résultats effectifs qu'à la nature des moyens engagés).
- co-financer tous les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions d'assistance technique et de conseil, y compris le coût des analyses toxicologiques (dans le cadre de la lutte contre les agresseurs des colonies). Il s'agit de garantir pleinement la capacité à fournir un conseil crédible aux apiculteurs en cas de trouble de comportement de leurs colonies.

2/ Maintien et développement du cheptel

2a/refonte de la mesure "aide au maintien et développement du cheptel":

concevoir une **aide au peuplement** (essaims + ruches) **pour les exploitations en cours ou au début d'une installation professionnelle** (= apiculture activité principale)

= vers une professionnalisation pour atteindre la 1/2 SMA et/ou la SMA.

Aide possible sur la durée du programme, non renouvelable.

+ augmenter les taux pour ces cas.

2b/ dans tous les autres cas, favoriser l'auto-renouvellement et l'amélioration des pratiques d'élevage dans les exploitations.

Il est indispensable de soutenir cette pratique qui contribue à l'autonomie des exploitations, mais elle a un coût non négligeable: en cheptel (création des essaims, élevage..), en matériel (ruchettes, cadres...), en nourrissage (développement des essaims), en production (impact sur les capacités de production des ruches « mères »), en temps de travail ; et ces coûts sont majorés par les pertes en cours de saison ou à l'hivernage. Aussi, il serait nécessaire de soutenir **l'auto-renouvellement** du cheptel dans les exploitations.

Différents moyens et plusieurs mesures (à créer ou déjà existantes) sont mobilisables pour répondre à cet **objectif général**:

- aides directes possibles:
 - forfait « création de cheptel » (=maintien du cheptel « socle » de l'exploitation ; plafonnée à la SMA)
 - aide à l'achat de matériels (ruches, ruchettes..., hors essaims)
- formations professionnelles et continues ;
- ateliers d'échanges de pratiques ;
- soutien aux groupements nationaux (ANERCEA) et régionaux dédiés à l'élevage et à la sélection (2 notions indissociables = 1 seule mesure) : amélioration et meilleure maîtrise des techniques d'élevage, travail de sélection participatif.

3/ Lutte contre varroa

En préambule:

- mieux définir les missions des différents acteurs travaillant sur le sujet (organisations techniques régionales et nationales, OVS, GDS..)
- identifier les compétences déjà disponibles comme les "besoins" non pourvus, en tenant compte de la diversité des publics : favoriser/ organiser la complémentarité des acteurs et de leurs compétences pour une meilleure efficacité.

Il faut s'assurer que le programme apicole permette de répondre aux points suivants:

3a/ développer de nouvelles méthodes et pratiques pour lutter contre varroa

- rechercher et expérimenter de nouveaux produits ou méthodes de traitement respectueux de l'abeille, des produits de la ruche et de l'apiculteur. (privilégier les produits et méthodes alternatifs à l'utilisation de produits dits "chimiques" et utilisables par l'apiculture certifiée AB)
- travailler sur la tolérance de l'abeille à varroa,
- évaluer l'impact de certaines pratiques apicoles pour une meilleure maîtrise de varroa,
- évaluer le processus de re-contamination...

3b/ former et informer

- Développer des programmes de formation à l'intention :
 - des techniciens apicoles (ADAs), des agents de l'état, des techniciens sanitaires,
 - des apiculteurs (en tenant compte de la diversité des publics)
- organiser des journées d'information
- organiser des ateliers d'échanges de pratiques

3c/ suivi,surveillance/contrôle

mission plus particulièrement dévolue aux GDS/OVS

3d/ disponibilité des médicaments à moindre coût: envisager une aide financière identique sur tout le territoire.

4/ formation professionnelle

Comme professionnels, nous estimons indispensable de disposer d'un système de formation performant (organisation et contenu) dont la filière doit être partie prenante.

L'objectif doit être de proposer des formations réellement **professionnalisantes** aux **candidats à l'installation**:

- Construire un cadre général pour les formations dispensées: quelles sont les connaissances/compétences de base (théoriques et pratiques) à transmettre: co-élaboration avec la filière pro.
- associer les organisations professionnelles régionales à la rédaction des programmes de formation des CFPPA et à leur mise en oeuvre = partenariat contractualisé, condition pour obtenir un financement via le PAE
- Définir quelles sont les compétences attendues pour les formateurs et les intervenants;
- idem pour les maîtres de stage (critères)

Nous insistons aussi sur les points suivants:

- préciser les conditions d'accès aux formations : motivation pour le métier (et pas seulement intérêt pour l'abeille), nature du projet (= vers une installation comme professionnel), mais aussi âge (peut-on envisager de s'installer à plus de 50 ans?), condition physique...
Il ne s'agit pas de remplir les centres à tout prix mais de former des personnes vraiment désireuses et susceptibles de s'installer.
- effectuer un vrai suivi des sorties de formation (au mini, pendant 5 ans): quelles installations effectives, de quelle nature, quelles difficultés/obstacles rencontrés
- organiser un accompagnement post-formation: système de tutorat

→ **lié le financement des formations professionnelles à un engagement contractuel, qui reprenne tout ou partie des points soulignés plus haut.**

5/ aides à l'investissement pour les exploitations :

- matériels de transhumance
- équipement de miellerie

6/ financement de l'AT au niveau national

mieux préciser les missions respectives de l'ITSAP et d'ADAFrance.

Valoriser les complémentarités entre national et régional, et non l'uniformisation.

7/ financement de projets de recherche

La FFAP s'interroge sur la pertinence de ce financement.

En effet, quel bilan de tous les projets financés depuis 1997 en terme d'application concrète ?

On constate une inflation des coûts, des projets de plus en plus lourds et ambitieux (multiplicité des objectifs poursuivis mais rarement atteints), mais pour quels résultats mobilisables par les apiculteurs?

Dans un 1er temps, il faudrait retenir exclusivement le sujet "lutte contre varroa", aujourd'hui parent pauvre de la recherche.

Avant d'envisager le financement d'autres sujets de recherche, nous demandons que soit fait un bilan des projets financés dans les précédents programmes, pour en évaluer l'impact réel en terme d'amélioration des pratiques apicoles = se recentrer sur la notion de recherche **appliquée**.

Mesures à supprimer:

- aide à l'innovation technologique
- aide rucher école et de formation